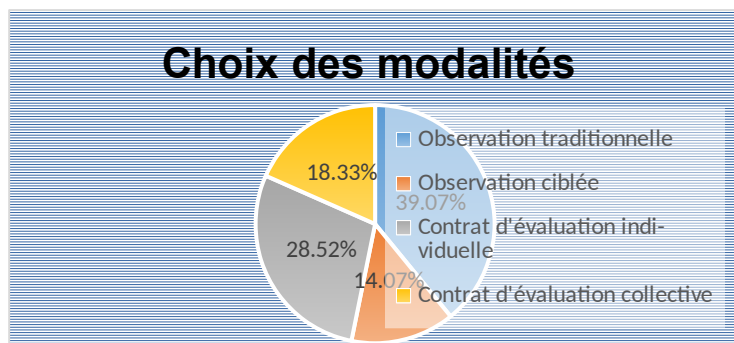


## Enquête dispositif d'évaluation des personnels

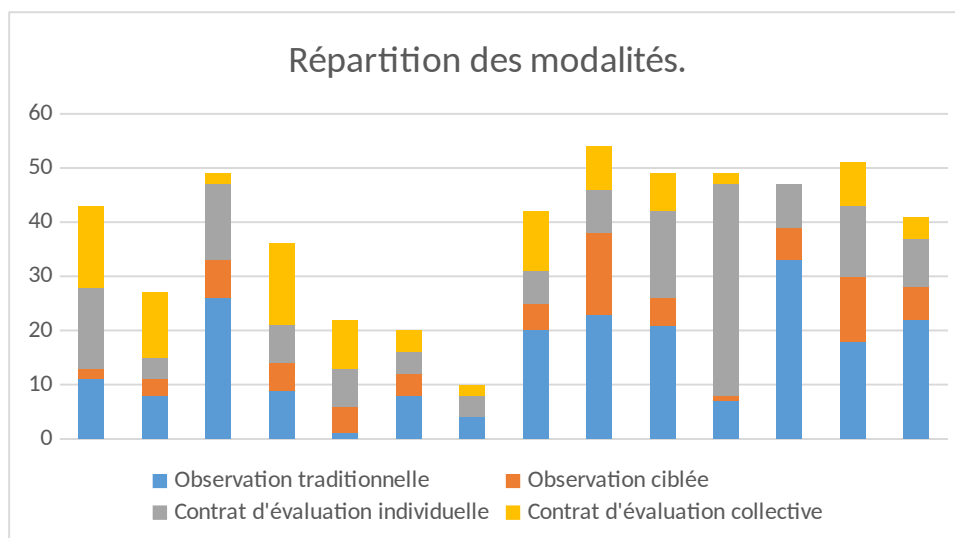
*Analyse quantitative : photo au 14 avril.*

Observation traditionnelle	Observation ciblée	Contrat d'évaluation individuelle	Contrat d'évaluation collective	
211	76	154	99	540



Plus de 50 % des évaluations des personnels ont été conduites sur de nouveaux formats.

La répartition par circonscription des choix de modalités apparaît instructive où certains choix sont dominants dans certains lieux.



**Analyse qualitative :**

**Méthodologie de la synthèse qualitative :**

10 personnels pour chaque secteur (nord, sud, centre) ayant été inspectés cette année 2017 par secteur ont été invités à une réunion échange débat sur l'évaluation subie. Le choix a été réalisé par la DIPER sans tenir compte des notes obtenues, des contenus des rapports d'évaluation.

Sur 30 personnels, 12 personnes ont assisté à cette réunion. Après une présentation des modalités d'échanges et de dialogue, il est proposé le questionnement suivant :

Propos oraux

*Un récit d'expérience : ce que j'ai vécu sans expliciter ce que j'ai ressenti.*

*Ce qui m'a fait choisir cette modalité*

*Ce qui m'a fait ne pas choisir d'autres modalités.*

*Quels sont les attendus ? Et comment sait-on que les attendus sont satisfaits ?*

*Le fait choisir, commentaire ?*

*Le fait de choisir a-t-il engagé une évolution professionnelle vis-à-vis des élèves ?*

*Les conseils donnés à un inspecteur pour l'année prochaine.*

### **Synthèse des éléments avec détermination d'axes forts :**

- Une représentation de l'observation de classe comme étape certificative.

Quelle que soit la situation des personnels, débutant (inf. à T6) ou expert, chacun s'accorde sur le fait que l'observation en classe est une étape incontournable dans le parcours d'évaluation des personnels. Elle est grandement assimilée à une posture de certification, vérification à la gestion de classe ; compétence jugée comme ultime parfois décrite avec des mots comme charisme, trucs qui apparaît comme constitutive du métier.

La maîtrise disciplinaire, sa didactique n'est jamais citée en lien avec l'observation de classe.

Malgré cette attribution d'une grande valeur sur l'observation de classe, il est impressionnant de constater que l'attendu formatif reste très faible et diminue au fur et à mesure de l'évolution dans la carrière. Les enseignants exposent même très souvent le fait que les conseils donnés durant les entretiens sont trop liés à des « **Des petites choses suggérées lors des visites** ». Cette expression est véritablement représentative d'un savoir professionnel stabilisé.

L'observation ciblée présente pourtant une ambition plus forte en plaçant l'attendu sur l'axe didactique et pédagogique. Les enseignants posent la question de la légitimité des inspecteurs sur la didactique disciplinaire en comparaison avec les conseillers pédagogiques.

- Une place très forte accordée à la capacité d'analyse.

Tous les acteurs attribuent une forte valeur ajoutée à la compétence d'analyser son activité. Les enseignants durant les entretiens relatent le fait qu'ils apprécient le questionnement, l'ambition de construire et débattre pour donner des pistes ou « ouvrir de nouvelles portes ». Cette capacité d'analyse est souvent énoncée sous la forme d'un prescrit attendu. Les expressions suivantes posent bien la présentation consensuelle sur cet aspect :

- « En évaluation, je voulais montrer mon questionnement. »
- « se questionner c'est un incontournable surtout avec un inspecteur. »
- « avec l'inspecteur on n'attend pas des réponses pratiques mais plutôt nous permettre d'aller plus loin. »

Le rapport d'activité est alors souvent choisi pour relater ce questionnement.

- Une absence des disciplines.

Les modalités d'évaluation offraient la possibilité d'investir les pratiques au regard de certaines disciplines d'enseignement. Peu d'évaluation ont été conduites avec cette entrée possible. A l'école maternelle, il est résolument admis qu'il est impossible d'entrer par la discipline. Ce terme est

vecteur de savoirs et de représentations faisant obstacle à la conception du métier à l'école maternelle.

A l'école élémentaire, le terme discipline ne prête pas à questionnement et tous les enseignants questionnés estiment que l'expertise professionnelle se manifeste sur les disciplines. Dans la démarche d'évaluation des pratiques d'enseignement, les enseignants poseraient toutefois deux motivations à questionner leur démarche vis-à-vis des disciplines :

- l'ambition de creuser un sujet particulier inscrit dans la discipline.
- la volonté de témoigner d'une expertise particulière.

Il est questionné par les enseignants eux-mêmes les compétences de l'évaluateur sur les disciplines. Par cette remarque, les enseignants font appel à une échelle de valeur sur les compétences professionnelles et les savoirs professionnels convoqués.

- L'ambition de témoigner d'une expertise et d'une recherche.

En lien avec le propos précédent les enseignants revendiquent leur ambition de témoignage d'une recherche voire d'une expertise. Ce dernier terme ayant fait l'objet d'un questionnement sur sa définition, reste flou lorsqu'il est utilisé. Si l'expertise se réclame selon les enseignants d'une pratique en classe, elle est souvent énoncée par les personnels ayant choisi le rapport d'activité. Il est curieux aussi de percevoir chez les enseignants le fait que l'observation ciblée pourrait répondre aussi à cette dynamique de témoignage d'expertise mais elle reste très peu montrée.

Quelle que soit la modalité choisie, les enseignants manifestent une attente forte vis à vis de la reconnaissance des compétences et manière de penser. Les expressions de type : « J'ai quelque chose à dire » « Je voulais montrer que je pouvais répondre à une question. » « J'ai choisi le rapport d'activité sur la différenciation c'était évident pour moi car j'étais confronté à un élève en difficultés. »

- Un choix plutôt indépendant de l'inspecteur, lui-même questionné dans sa posture.

Le processus expérimental comprenait le choix d'évaluation entre quatre modalités. Il était possible de faire l'hypothèse que le choix de la modalité soit directement lié à la connaissance ou non de l'inspecteur qui sera concerné par l'évaluation. Chaque modalité comprenait un entretien. Le choix des modalités non traditionnelles est grandement lié à la volonté de faire autrement, de découvrir d'autres modalités d'interaction avec l'inspecteur.

« Je souhaite vivre quelque chose de plus ouvert. »

« Avec l'inspecteur on va plus loin. »

Dans les arguments donnés, le fait d'être revu encore par le même inspecteur a plutôt joué sur un choix d'une autre modalité que la visite en classe.

La place de l'inspecteur est relativisée par le choix de modalité rapport d'activité. La posture de l'inspecteur est alors questionnée. La représentation de « l'inspecteur sachant » est très présente et pourtant elle est vite supprimée du contexte de l'entretien où les enseignants souhaitent véritablement avoir un espace d'échange. « Il était amusant de voir comment deux inspecteurs n'avaient pas obligatoirement la réponse. Ils nous aidaient à ouvrir des portes. ».

- Un protocole très bien mis en œuvre et bien compris par tous.

Tous les enseignants ont bénéficié d'une réunion de présentation du dispositif. Ce temps est véritablement apprécié et énoncé comme très positif. Le caractère informatif mais aussi le premier contact avec l'inspecteur et la précision des protocoles contribue au ressenti positif.

Tous les protocoles ont été mis en place avec rigueur au niveau de chacune des circonscriptions. Seule la formulation des questionnements à la lecture du rapport nécessiterait plus d'harmonisation, certains inspecteurs ayant plus posé des thèmes généraux.